

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : CONVENTION DE SOUS-TRAITANCE ENTRETIEN ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise BOSSARD, entretien des fosses septiques, située sur la commune de Grassac, peut-être amenée à intervenir sur la commune de Combiers pour le vidange des fosses septiques des bâtiments de la commune.

Une convention de sous-traitance doit être établie.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention avec l'entreprise BOSSARD pour la vidange des fosses septiques des bâtiments de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 02 18042014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du 18/04/2014

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le 18 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE**

Il est rappelé que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Syndicat mixte de la fourrière est administré par un comité dont les membres sont issus de **25 collèges** regroupés en 3 types :

- les collèges dont les contours géographiques sont ceux des communautés de communes ou d'agglomération n'ayant pas pris la compétence fourrière ;
- les collèges dont les contours géographiques sont ceux des communautés de communes ou d'agglomération ayant pris la compétence fourrière;
- un collège regroupant les communes isolées ne faisant pas partie d'une communauté de communes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal, certains territoires ont été redécoupés. Il en résulte les modifications suivantes:

- Création du collège de **Tude-et-Dronne** (fusion des communautés de communes du Pays d'Aubeterre-sur-Dronne, du Pays de Chalais et du Montmorélien et adhésion des communes de Châtignac et Saint-Laurent des Combes qui étaient membres de la CDC des 4 B-Sud-Charente ainsi que des communes de Rioux-Martin et Yviers, communes isolées.
- Création du collège du **Pays de Villefagnan-Ruffec-Trois-Vallées** (fusion des communautés de communes du Pays de Villefagnan, de Ruffec et des Trois-Vallées et adhésion de la commune de Villefagnan, commune isolée ;
- Elargissement du collège de Haute-Charente à la commune de Roussines. Dorénavant, toutes les communes du département sont rattachées à une communauté de communes. De facto, le collège de communes isolées est supprimé. Le nombre de collèges passerait de 25 à 20.

Je vous rappelle que chaque collège désigne ses délégués au comité syndical sur la base de :

-1 délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 10 communes, 1 binôme supplémentaire étant nommé pour chaque tranche incomplète ;

-1 délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de population de 15 000 habitants, 1 binôme étant nommé pour chaque tranche incomplète.

**N°: 03 18042014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

La représentation de ces nouveaux territoires au sein du comité syndical serait la suivante :

- collège de Tude et Dronne : 6 titulaires et 6 suppléants ;
- collège du Pays de Villefagnan-Ruffec-Trois-Vallées: 5 titulaires et 5 suppléants ;

La représentation des CDC des 4B Sud-Charente et de Haute-Charente resterait inchangée.

Oùï son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Suite au renouvellement des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a souhaité que son indemnité maximale soit fixée à 17 % de l'indice brut 1015 et les Adjointes à 6.6 % de l'indice brut 1015.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les indemnités mensuelles suivantes à compter du 1er Avril 2014.

**Maire** : EPAUD Patrick, 17 % de l'indice brut 1015, soit 646.25 €  
**1er Adjoint** : ALLARY Francis, 6.6 % de l'indice brut 1015, soit 250.90 €  
**2ème Adjoint** : JOSEPH Alain, 6.6 % de l'indice brut 1015, soit 250.90 €

Ces montants pouvant être modifiés suivant la variation de l'indice.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 04 18042014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du 18/04/2014

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le 18 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITE.****Le Conseil municipal :**

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**DECIDE :**

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur VIAUX Jean-François, Receveur Municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux maximum.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 05 18042014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le nouveau code des marchés publics n'indique plus de seuil pour application de ses directives ; quel que soit son montant et qu'un achat public est un marché.

De ce fait, il apparaît indispensable de faire prendre une délibération au conseil municipal afin de donner délégation de signature à Monsieur le Maire pour pouvoir exécuter les marchés hors formalités, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour l'exécution des marchés hors formalités, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales jusqu'à une hauteur de 2 500 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 06 18042014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain  
M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : REGULARISATION VOIE COMMUNALE N°114 AU "MAINE AU LOUP"**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier de la Direction Départementale de la Charente validé par la préfecture de la Charente en date du 20 septembre 1978 nous informant de la rectification du tracé de la Voie communale 114 au lieu dit "Le Maine au Loup" par la cession de Monsieur BORDERON Robert à la commune de Combiers du terrain nécessaire à cette rectification. En contre partie, la commune de Combiers cède à Monsieur BORDERON Robert la partie du chemin qui ne sera plus utilisé d'une contenance de 1 a 79 ca.

Un acte administratif doit être réalisé afin de régulariser cette rectification.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- en référence au plan de division dressé par Monsieur Jean-Paul Ennuyer, géomètre-expert, en date du 15 mars 2013, la commune de Combiers cède pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée **section F n°215, d'une contenance de 1 a 03 ca**, à Monsieur Borderon Gilles, et la parcelle cadastrée **section F n° 216, d'une contenance 0 a 76 ca**, à Monsieur et Madame Ulysse Jean-Michel ;

- autorise le Maire à établir l'acte administratif entre la Commune de Combiers et les héritiers de Monsieur BORDERON Robert ;
- désigne Monsieur ALLARY Francis, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour la signature de l'acte administratif.

*Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 18 avril 2014, précédemment transmise.*

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 30 avril 2014  
Le Maire EPAUD Patrick

**N°: 07 18042014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du 18/04/2014

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le maire rappelle que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil, après avoir entendu le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article 1er -**

Monsieur le maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

3° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

**N°: 08 18042014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code **dans les conditions que fixe le conseil municipal** ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **dans les cas définis par le conseil municipal** ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite fixée par le conseil municipal** ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 15 000.00 €;
- 21° D'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

## **Article 2**

Les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales.

## **Article 3-**

- Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

## **Article 4-**

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SIAH DU BASSIN DE LA LIZONNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner deux délégués Titulaires et deux délégués suppléants au SIAH du Bassin de la Lizonne.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Monsieur JOSEPH Gilbert
- Monsieur BOURREAU Bernard
- Monsieur FERRET Alain
- Monsieur BONHOMME Roland

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

**Titulaires :**

- Monsieur JOSEPH Gilbert  
La Chapelie-16320 COMBIERS
- Monsieur BOURREAU Bernard  
La Mouline 16320 COMBIERS

**Suppléants :**

- Monsieur FERRET Alain  
Chez Cholet 16320 COMBIERS
- Monsieur BONHOMME Roland  
Chez Joubert-16320 COMBIERS

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 7 mai 2014

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°:****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SECTEUR  
INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE  
VILLEBOIS-LAVALLETTE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner un délégué Titulaire et un délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie de Villebois-Lavalette.

Monsieur ALLARY Francis et Monsieur BONHOMME Roland proposent leur candidature.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

- **Titulaire** : Monsieur ALLARY Francis  
Moulin Neuf - 16320 COMBIERS

- **Suppléant** : Monsieur BONHOMME Roland -  
Chez Joubert - 16320 COMBIERS

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 7 mai 2014

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 11 18042014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'EAU POTABLE De RONSENAC-EDON**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner deux délégués Titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat d'Eau Potable de Ronsenac-Edon.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Monsieur BOURREAU Bernard
- Monsieur FERRET Alain
- Madame BORDERON Jézabel
- Madame BRACHET Marie-France

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

- Titulaires :**
- Monsieur BOURREAU Bernard  
La Mouline-16320 COMBIERS
  - Monsieur FERRET Alain-  
Chez Cholet-16320 COMBIERS

- Suppléants :**
- Madame BORDERON Jézabel  
Le Maine au Loup 16320 COMBIERS
  - Madame BRACHET Marie-France  
Le bourg 16320 COMBIERS

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 7 mai 2014

Le Maire,  
EPAUD Patrick

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

**N°: 12 18042014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE LA FOURRIERE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner un délégué Titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte de la Fourrière.

Monsieur BONHOMME Roland et Madame BERGER Yvette proposent leur candidature.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

**- Titulaire :**

-Monsieur BONHOMME Roland,  
Chez Joubert 16320 COMBIERS

**- Suppléant :**

- Madame BERGER Yvette  
Le bourg-16320 COMBIERS

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 7 mai 2014

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 13 18042014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU GROUPEMENT DE DEFENSE DES ENNEMIS DES CULTURES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner un délégué Titulaire et un délégué suppléant au Groupement de Défense des Ennemis des Cultures.

Monsieur BOURREAU Bernard et Monsieur FERRET Alain proposent leur candidature.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

**- Titulaire :**

Monsieur BOURREAU Bernard  
La Mouline-16320 COMBIERS

**- Suppléant :**

Monsieur FERRET Alain  
Chez Cholet-16320 COMBIERS

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 7 mai 2014

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 14 18042014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner un délégué des Elus et un délégué du Personnel au Comité National d'Action Sociale.

Madame Alison TURRIFF et Madame LAURENCON Angéline proposent leur candidature.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

**Délégué des Elus**

- Madame TURRIFF Alison - Lasfonds  
16320 COMBIERS

**Délégué du Personnel**

- Madame LAURENCON Angéline  
Mairie de Combiers - Le Bourg - 16320 COMBIERS

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 7 mai 2014

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 15 18042014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A L'AVENIR SUD-CHARENTE (NATURA 2000)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner un délégué Titulaire et un délégué suppléant à l'Avenir Sud-Charente (Natura 2000).

Monsieur JOSEPH Alain , Monsieur BONHOMME Roland et Monsieur JOSEPH Gilbert proposent leur candidature.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

**- Titulaires :**  
-Monsieur JOSEPH Alain,  
Puycocu 16110 BUNZAC

- Monsieur BONHOMME Roland –  
Chez Joubert-16320 COMBIERS

**- Suppléant :**  
Monsieur JOSEPH Gilbert  
La Chapelie 16320 COMBIERS

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 7 mai 2014

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 16 18042014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE AU CAUE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner un délégué au Conseil d'Architecture , d'Urbanisme et de l'Environnement, CAUE.

Madame Marie-France BRACHET propose sa candidature.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

- Madame Marie-France BRACHET,  
le bourg 16320 COMBIERS,

au sein du CAUE.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 7 mai 2014

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 17 18042014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

**N°: 18 18042014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DESIGNATION DES DELEGUES**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une commission d'appel d'offre doit être créée. Cette commission doit être composée du Maire et de trois délégués Titulaires et Suppléants.

**Monsieur JOSEPH Alain ,  
Monsieur ALLARY Francis,  
et Monsieur BONHOMME Roland**  
proposent leurs candidatures comme délégués Titulaires.

**Madame BERGER Yvette,  
Monsieur FERRET Alain, et  
Monsieur Gilbert JOSEPH** se proposent comme délégués Suppléants.

Ouï son exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les candidatures ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 7 mai 2014

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 19 18042014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : TRANSPORTS SCOLAIRES- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES –DESIGNATION DES DELEGUES**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une commission d'appel d'offres pour les marchés relatifs aux transports scolaires doit être créée. Cette commission doit être composée du Maire , d'un délégué Titulaire et d'un suppléant.

**Madame TURRIFF Alison** propose sa candidature comme délégué Titulaire.

**Monsieur BOURREAU Bernard** se propose comme délégué Suppléant.

Où son exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les candidatures ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 7 mai 2014

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 20 18042014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **18/04/2014**

**Date de la convocation**  
11/04/2014

**Date d'affichage**  
11/04/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **18 Avril** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme BORDERON Jézabel à M. EPAUD Patrick, M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le vendredi 23 mai 2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :**

**DELEGUES TITULAIRES**

Monsieur ALLARY Francis, le moulin neuf 16320 Combiers

Monsieur BORDERON Christian, rozet 16320 Combiers

Monsieur VARAILLON Laurent, **Hors commune**  
La Meynardie 24340 Puyrérier

Monsieur GOURIVEAU François  
Chez Bernard 16320 Combiers

Monsieur CREPINSEK Karli  
Les Roudiers 16320 Combiers

Monsieur MAZIERE Richard,

Les roudiers 16320 Combiers

Madame BERGER Yvette, le bourg 16320 Combiers

Monsieur BONHOMME Roland Chez Joubert Combiers  
**Propriétaire bois/forêts**

Monsieur ALLARY Jean-Claude  
Le moulin neuf 16320 Combiers

Monsieur BORDERON Sylvain  
Le maine au loup 16320 Combiers

Monsieur JOSEPH Alain  
Les monneries 16320 Combiers

Madame DEREIX Marie-France **Propriétaire bois/forêts**  
Le clédou 16320 Rougnac **Hors commune**

**DELEGUES SUPPLEANTS**

Madame DESAGE Catherine,  
chez Bernard 16320 Combiers

Monsieur FAURE Jean-Paul La terronie 16320 Edon  
**Propriétaire bois/forêts**  
**Hors commune**

Monsieur TARDIF Jean-Pierre **Propriétaire bois/forêts**  
Moulin de Lavaur 16320 Rougnac **Hors commune**

Madame PHELIPPEAU Marieke  
Gravechoux 16320 Combiers

Monsieur PHELIPPEAU Laurent  
Gravechoux 16320 Combiers

Madame HOCQUET Josette La Peyre 16320 Combiers

Monsieur BATY Jacques Chez Bernard 16320 Combiers

Madame CREPINSEK Marie-Claire  
Les roudiers 16320 Combiers

Monsieur PERRIER Guy Rozet 16320 Combiers

Monsieur JOSEPH Jean-Claude  
La Chapelle haute 16320 Combiers

Madame CHAUME Christiane  
24340 La Rochebeaucourt- **Propriétaire bois/forêts**  
**Hors commune**

Monsieur FAURE René 16320 Edon **Hors commune**

**N°: 21 18042014**

**Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 7 mai 2014

Le Maire,  
EPAUD Patrick